



Verband der Kantonschemiker der Schweiz
Association des chimistes cantonaux de Suisse
Associazione dei chimici cantonali svizzeri

3

Communiqué de presse

3 mars 2026

Campagne de contrôle des chimistes cantonaux de Suisse et de la Principauté du Liechtenstein

Sécurité physique et mécanique des jouets : « à l'épreuve des chocs ! »

Dans le cadre d'une campagne nationale de contrôle, les laboratoires cantonaux ont prélevé 164 jouets commercialisés dans les magasins suisses et de la Principauté du Liechtenstein. Une évaluation de la sécurité physique et mécanique ainsi que des exigences de marquage, d'étiquetage des jouets a été réalisée. Deux catégories particulièrement sensibles de jouets ont été ciblées, à savoir les jouets pour enfants de moins de 36 mois et les jouets contenant des aimants et destinés aux enfants de moins de 14 ans.

9% des échantillons prélevés, se sont révélés non conformes aux exigences légales et 6 jouets ont fait l'objet d'un rappel et d'une mise en garde publique. Ces produits comportaient un risque d'étouffement, lié à la présence de petites pièces détachables.

Lors de leur utilisation, les jouets doivent avoir la résistance mécanique et la stabilité requise pour ne pas présenter de risque pour les enfants. Ils doivent résister aux contraintes auxquelles ils sont soumis lors de leur utilisation par les enfants. La campagne s'est concentrée sur les jouets destinés aux enfants en bas âge (moins de 36 mois) présentant un risque lié à de petits éléments pouvant se détacher et des jouets contenant des aimants. Ces derniers peuvent être potentiellement mortels en cas d'ingestion s'ils ont une force magnétique élevée même chez des enfants jusqu'à 14 ans. Différents tests physiques (chutes, choc et/ou arrachage) ont été réalisés pour évaluer la résistance mécanique et la sécurité des jouets.

14 jouets, soit 9% des échantillons prélevés, se sont révélés non conformes aux exigences légales. 11 présentaient des défaillances liées à leur résistance mécanique ou à une force magnétique excessive. 3 autres avaient une résistance mécanique suffisante mais ne respectait pas les exigences en matière de marquage, de l'indication des avertissements obligatoires ou de la notice d'emploi.

Tous les jouets non conformes ont fait l'objet d'une contestation par le canton de prélèvement auprès de l'importateur ou du fabricant. En lien avec la sécurité des enfants, les jouets contestés ont fait l'objet d'une interdiction de commercialisation ou d'un rappel et d'une mise en garde publique. À ce jour, l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV) a publié six avis de rappel sur les sites www.blv.admin.ch et www.recallswiss.admin.ch.

Cette campagne nationale sur la sécurité des jouets constitue l'une des plus vastes opérations de surveillance menées en Suisse dans ce domaine. Les résultats des tests révèlent que la sécurité physique et mécanique des jouets destinés aux enfants n'est pas pleinement garantie. Il incombe à l'ensemble des professionnels de la branche - fabricants, importateurs, distributeurs et détaillants - de veiller à ce que les jouets mis sur le marché répondent aux exigences légales.

Les consommateurs, notamment les parents, jouent également un rôle essentiel, tant dans leurs choix d'achat que dans la vigilance exercée sur la qualité et l'utilisation des jouets qu'ils confient aux enfants en respectant les avertissements et les notices d'emploi.

Au vu de ces constats, des contrôles complémentaires par les autorités d'exécution demeurent nécessaires.

Pour plus de renseignements :

Suisse alémanique (allemand): Dr. Yves Parrat, Kantonschemiker, Basel-Stadt,
T 061 385 25 00

Suisse romande (français): Dr Patrick Edder, Chimiste Cantonal, Genève,
T 022 546 56 00

Tessin (italien): Dr Nicola Forrer, Chimico Cantonale, Bellinzona
T 091 814 61 14

Contrôle des denrées alimentaires et objets usuels en Suisse

Le contrôle des denrées alimentaires et des objets usuels est effectué par les cantons, qui procèdent à des inspections approfondies et à des analyses en laboratoire. Sous la direction des chimistes cantonaux, ils veillent à ce que les exigences légales soient respectées et garantissent ainsi la sécurité des denrées alimentaires et la protection des consommateurs.

Coordonnées de tous les chimistes cantonaux de Suisse, communiqués de presse, rapports annuels, résultats d'analyses et d'inspections, liens utiles, etc. sur www.kantonschemiker.ch